Image not found or type unknown

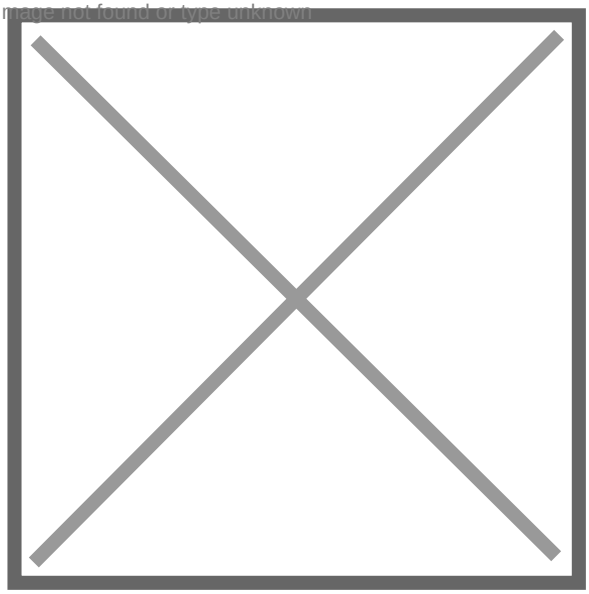

LES 5M2 de construction sans demande

Par **cloe19**, le **30/06/2016** à **00:41**

Bonjour,

une nouvelle petite question pour les connaisseurs.
J'ai lu que nous avions le droit de construire une pièce d'une superficie de 5M2 (une seule fois pour son habitation), et que pour cela nous n'avions pas à demander un permis ni demande préalable de travaux. Il n'y a rien de préciser quant aux règles à respecter.

Mais si on ne demande rien, on n'informe pas l'urbanisme, ça veut donc dire qu'on peut rajouter ces 5M2 n'importe où sur son terrain? sans prendre note du PLU en matière de distance avec les limites séparatives par exemple?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés